



respectifs des deux candidats et la distribution géographique de ces abus est telle qu'ils n'ont pas profité de façon significative à un candidat au détriment de l'autre.

Les préoccupations relatives à l'usage du vote par dérogation, aux taux de participation, ainsi que notre analyse des listes d'omis, des bulletins de vote blancs et nuls, sont développées comme suit.

### **Le vote par dérogation**

La CEI indique que 1103041 personnes ont recouru au vote par dérogation octroyé en principe qu'à certaines catégories d'électeurs pour leur permettre de voter dans un bureau situé hors de leur ci79 TDr a

Les observateurs de la Fondation Carter ont relevé des abus flagrants de votes par dérogation notamment à Gemena en Equateur et Kamina au Katanga. A Gemena, de nombreux étudiants ont voté par dérogation en violation à la fois de la loi électorale et des clarifications ultérieures apportées de la CEI. A Kamina, c'est un usage frauduleux de l'accréditation d'observateurs na-



exposées précédemment, les deux candidats ont profité de façon égale de ces taux de participation élevés.

### **Elections provinciales**

Si les irrégularités détaillées précédemment ne permettent pas de conclure à un impact significatif sur les résultats de l'élection présidentielle, le même constat peut difficilement être dressé avec confiance en ce qui concerne les élections provinciales qui se sont déroulées simultanément et pour lesquelles les opérations de compilation se poursuivent. A la différence d'un système d'agrégation nationale où des millions de voix séparent deux candidats, l'obtention d'un siège de député provincial peut se jouer à plus ou moins quelques centaines de voix. Dans de telles